



Listen to this article

« Moi, je vous baptise d'eau pour la repentance; mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter ses sandales : lui vous baptisera de l'Esprit saint et de feu. » - Matthieu 3 : 11.

Il nous faut faire absolument une nette distinction entre l'arrangement du Jour de Réconciliation établi en faveur d'Israël et comportant l'annulation de péchés, et tout autre arrangement conçu pour l'effacement du péché. Les sacrifices du Jour de Réconciliation typifiaient les «meilleurs sacrifices» pour la suppression du péché originel. Le péché originel fut le péché qu'Adam commit et qu'il transmet à tous ses enfants. La race entière est, par nature, sous la domination de ce péché originel et sous sa pénalité. Dieu se propose de faire disparaître à la fois, par le Souverain Sacrificateur Jésus, le péché et sa pénalité. Jésus mourut déjà et a maintenant presque achevé l'offrande des « meilleurs sacrifices » que ceux qui furent offerts par le souverain sacrificateur typique d'Israël. Nous voyons que le temps vient où le mérite de Christ ne sera plus simplement imputé, comme il l'est pendant l'Age de l'Évangile pour l'Église; car pendant l'âge prochain le mérite de Christ sera appliqué complètement pour les péchés du monde entier, et les péchés du monde (le péché adamique) seront effacés pour toujours. La condamnation Par suite du péché originel ne reposera plus sur qui que ce soit, nulle part ; et tous ceux qui voudront pourront être aidés de façon à atteindre tout ce qui fut perdu par Adam et racheté par Jésus-Christ.

Mais, outre le péché originel, il y a d'autres péchés, et la culpabilité pour ces péchés est proportionnée à la somme de connaissance possédée. Ceux qui sont commis involontairement sont appelés dans la prière de notre Seigneur «offenses». Mais la prière à Dieu ne saurait annuler le péché originel seule la mort de Jésus comme rançon put l'annuler. Il y en a certains qui, par la foi dans le sang rédempteur de Christ et par une consécration du cœur et de la vie à l'Éternel sont devenus enfants de Dieu. A cause des imperfections héréditaires ces enfants de Dieu commettent des offenses. Lorsqu'ils reconnaissent celles-ci, ils devraient aller au trône de grâce céleste « afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus au moment convenable ». Ceux qui ne

sont pas devenus enfants de Dieu n'ont pas communion avec Dieu et n'ont aucun droit à Lui adresser des prières. Sont écoutés par Dieu uniquement ceux qui sont devenus disciples ou imitateurs de Christ, et qui ont été acceptés par Christ comme tels. Pour ceux-là Jésus s'est porté garant et Il les a introduits dans un lien béni de parenté avec le Père le lien de filiation.

Les Israélites étaient le peuple de Dieu. Ils étaient dans une parenté d'alliance avec Dieu grâce à des arrangements typiques. Comme le temps n'était pas encore venu pour que Christ mourût pour les pécheurs, Dieu donna aux Israélites un système de types signalant d'avance le Sacrifice réel pour les péchés, lequel devait être offert « au temps marqué ». Il fit en sorte que ceux qui entrèrent dans cette parenté d'alliance avec Lui fussent traités comme si leurs péchés avaient été effectivement pardonnés ou effacés. Comme l'Apôtre Paul le dit, « continuellement chaque année » les Israélites devaient répéter ces sacrifices du Jour de Réconciliation et ainsi obtenir, figurément, une nouvelle annulation du péché adamique pour une autre année, car le sacrifice n'était valable que pour une année. Grâce à cet arrangement, leurs transgressions inconscientes étaient figurément effacées, et ils continuaient à être le peuple de Dieu, uni à Lui par alliance. Pendant chaque année, cependant, ils pouvaient, par suite de faiblesses plus ou moins grandes, tomber dans des erreurs de pensées, de paroles et de conduite. Ces faiblesses étaient comptées comme des transgressions.

Le but du baptême de Jean

Quand Jean le baptiseur commença son ministère, il se mit à prêcher que le temps était maintenant proche où le Messie apparaîtrait et où l'invitation à entrer en possession du vrai Royaume de Dieu serait donnée. Son exhortation était que tous les Israélites devaient se tenir prêts pour cela, autrement ils ne seraient pas préparés à recevoir le Messie. Il leur dit en substance, - Examinez votre vie. Est-ce que vous vivez selon la Loi du mieux que vous pouvez ? Si non, si vous vivez à un niveau plus bas que celui que vous pourriez atteindre en faisant de votre mieux, alors vous êtes coupables. Dans la mesure quelle qu'elle soit où vous ne vivez pas au niveau de vos possibilités les plus hautes, vous déplaitez à l'Eternel et vous êtes infidèles à votre alliance. Si vous désirez à partir de maintenant faire de votre mieux, montrez-le en acceptant d'être baptisés dans l'eau. Ce sera un aveu que vous vous repentez de vos péchés et que vous, désirez ainsi les faire disparaître par le lavage.

Les Israélites faisaient disparaître leurs péchés figurément. Jean le baptiseur ne les enlevait pas lui-même. Ceux qui ne vivaient pas en harmonie avec l'Alliance de la Loi, mais qui écoutèrent Jean avec joie et se détournèrent du péché, furent principalement ceux-là mêmes pour lesquels le Message relatif à la venue du Messie avait de l'attrait. Ceux-là devinrent de cette façon, avec ceux qui s'étaient maintenus dans la faveur et la bénédiction de Dieu, « de véritables Israélites en qui il n'y avait point de fraude ». Ce lavage des péchés n'était pas une purification réelle de la culpabilité ; car seul le sang de Jésus, le mérite de Son sacrifice de rançon put effectivement effacer le péché.

Saul de Tarse baptisé du baptême de Jean.

Quelques-uns se sont demandé : De quel baptême Saul de Tarse fut-il baptisé ? du baptême de Jésus ou du baptême de Jean ? Saul avait vécu « en toute bonne conscience » devant Dieu pendant sa vie antérieure ; pourquoi, alors, devait-il être lavé de péchés au moment de sa conversion à Christ ? Nous rappellerons les circonstances de sa conversion. Alors qu'il persécutait les Chrétiens, Saul, sur le chemin de Damas, fut précipité à terre, et le Seigneur se manifesta à lui. Comme il le dit plus tard, St Paul vit Jésus, brillant d'un éclat surpassant celui du soleil en plein midi et, par suite de cette glorieuse manifestation, il devint aveugle. Ses compagnons le conduisirent ensuite à Damas où pendant trois jours il ne but ni ne mangea. Alors un serviteur de Dieu, Ananias, fut envoyé par le Seigneur pour lui faire recouvrer la vue. Après que Saul eut recouvré la vue, Ananias lui dit : « Et maintenant que tardes-tu ? Lève-toi, sois baptisé et purifié de tes péchés. »

Selon toute apparence, St Paul ne fut jamais guéri entièrement du mal dont ses yeux souffraient. Le Seigneur ne jugea pas nécessaire de lui rendre totalement la vue. Certains passages des Ecritures semblent donner à entendre que cette faiblesse des yeux était ce qu'il appelait son « écharde dans la chair ». Mais le Seigneur déclara qu'Il lui accorderait quelque chose qui compenserait largement sa faible vue, savoir les richesses de Sa grâce (2 Corinthiens 12 : 7 - 10). Bien qu'il fût hautement honoré à cause des révélations qu'il reçut, cette affliction servit à le maintenir dans l'humilité, et à lui rappeler qu'il avait persécuté jadis le peuple du Seigneur.

L'Apôtre déclara que ce qu'il fit avait été fait « en toute bonne conscience ». Il pensait vraiment qu'il servait Dieu en persécutant les disciples de Jésus. Il dit qu'il avait obtenu miséricorde, parce qu'il avait « agi par ignorance, étant dans l'incrédulité ». Il déclara : « Je

suis le moindre des apôtres, moi qui ne suis pas digne d'être appelé apôtre, puisque j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. »

Dans sa vie antérieure, il s'était appliqué à observer les formes extérieures de la Loi, étant, comme il le dit, « pharisien, fils de pharisien. » Mais il avait négligé d'observer l'esprit de la Loi : la miséricorde et la justice. Dans son zèle pour la Loi, il avait énergiquement persécuté ceux qui étaient en harmonie avec Dieu. C'était donc un pêcheur n'ayant pas conscience qu'il faisait le mal. Mais le Seigneur lui fit connaître son erreur par l'entremise d'Ananias qui reprit Saul et l'invita à prendre conscience de ses péchés et à les laver par le baptême.

Aucun péché n'est effectivement effacé par le baptême

Ceci nous conduit à examiner de quelle manière le baptême pouvait laver les péchés. Les Ecritures nous montrent qu'il n'existe pas de baptême pouvant laver les péchés des gentils. Nous tous, qui étions Gentils, avons eu nos péchés lavés, non par l'eau, mais par la foi dans le Seigneur Jésus-Christ. Pour nous, le baptême signifie autre chose qu'un lavage de péchés - ce qu'était le baptême de Jean -, il signifie l'ensevelissement, l'introduction dans le Corps de Christ, dans l'Eglise.

Cela ne veut pas dire cependant que St Paul et les autres Juifs ne furent pas introduits en Christ comme il le fallait. Les Juifs furent « baptisés en Moïse dans la nuée et dans la mer. » Moïse fut médiateur pour la nation d'Israël tout entière ; il se tint entre Dieu et le peuple. Les choses étant ainsi, Dieu conclut une alliance avec les Israélites, et ceux-ci conclurent une alliance avec Dieu, Lui promettant de garder tous Ses commandements. Pendant tout l'Age judaïque certains d'entre eux gardèrent ces commandements sans jamais les enfreindre sérieusement. Parmi ceux-là, croyons-nous, se trouvaient quelques-uns des Apôtres. Ils avaient mené une vie vertueuse, honnête et droite, en harmonie avec l'Eternel, autant qu'en ce temps-là on pouvait le faire.

Les autres qui vinrent à Jésus étaient ceux qui comprirent qu'ils avaient été des pécheurs ; mais ils s'étaient repentis. Nous rappelons que ce fut pour faire atteindre ce résultat-là que Dieu, conformément à Son plan, envoya Jean-Baptiste. Jean enseignait aux Juifs que le Messie était sur le point de se manifester à eux, et que tous ceux qui désiraient être trouvés en harmonie avec le Royaume qu'il proclamait devaient veiller à ce qu'ils fussent en accord avec la Loi. Certains n'avaient pas de quoi se repentir, ni rien à laver par le baptême.

Beaucoup de ceux qui se rendirent compte de leur infidélité à leur alliance avec Dieu furent baptisés dans l'eau, lavant symboliquement les péchés qu'ils avaient commis. Cet acte de repentance les ramenait dans les bénédictions et la faveur de leur Alliance de la Loi. Mais, quoique le sang des taureaux et des boucs répandu conformément aux exigences de leur Loi n'ôtât pas effectivement le péché, néanmoins, lorsqu'ils étaient convenablement reçus par la foi, ces sacrifices gardaient les Israélites en parenté d'alliance avec Dieu. De la même manière, le baptême d'eau ne pouvait pas davantage effacer le péché, mais il remettait les Juifs en plein accord avec les dispositions de Dieu prises en faveur de leur nation.

Ainsi les Juifs qui reconnurent n'avoir pas vécu en harmonie avec Dieu, profitèrent de l'occasion qui s'offrait à eux pour se faire baptiser par Jean. En effaçant symboliquement leurs péchés par le lavage de l'eau, ils déclaraient publiquement qu'ils se proposaient de vivre désormais conformément à la Loi de Dieu. Les autres, les conducteurs religieux, étaient des hypocrites. Ils étaient persuadés que si Dieu se proposait de bénir quelques-uns de Son peuple à la venue du Messie, Il bénirait ceux qui s'étaient maintenus en harmonie avec Sa Loi - donc eux-mêmes. Aussi, les Scribes, les Pharisiens, les Docteurs de la Loi, ainsi que les Sadducéens, faisaient-ils tous peu de cas de l'oeuvre de Jean. Jésus expliqua que c'était parce qu'ils étaient peu désireux de se repentir et de se laver de leurs péchés, peu désireux d'avouer qu'ils avaient des péchés à effacer. Par conséquent, comme ils ne reçurent pas Jean, ils ne furent pas prêts non plus à recevoir Celui de qui Jean était le précurseur, Celui qui vint pour ôter le péché d'une manière réelle en faisant de Sa propre vie un Sacrifice pour le péché.

Comment les Juifs furent transférés de Moïse à Christ

Les Gentils ne pouvaient pas, par la repentance, rentrer en parenté avec la Loi mosaïque, parce qu'ils n'avaient jamais été sous cette Loi. Moïse fut un type de Christ. De même que les Juifs furent tous baptisés en Moïse, ainsi, quand Jésus prit la place de Moïse, le baptême en Moïse fut compté comme baptême en Christ pour tous ceux qui acceptèrent Jésus en tant que Messie. C'est ce que l'Apôtre nous fait remarquer en Actes 3 : 22 où il dit : « Le Seigneur, votre Dieu, vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; vous l'écoutez dans tout ce qu'il pourra vous dire. » Christ fut ce Prophète semblable à Moïse, seulement de beaucoup plus grand. Il était semblable à Moïse en ce qu'Il devait être le Représentant de Dieu devant « tout le peuple », devant le genre humain, comme Moïse l'était devant tout le peuple d'Israël.

Tout Juif qui était, comme il fallait, en parenté avec Dieu par l'intermédiaire de Moïse était transporté en Christ par l'exercice de la foi, de sorte qu'il était en Christ aussitôt qu'il reconnaissait Christ comme l'anti-type de Moïse et comprenait que son baptême en Moïse signifiait typiquement son baptême dans le grand Antitype de Moïse. En faisant allusion à la parenté typique des Israélites avec Christ, l'Apôtre Paul déclara que lorsqu'ils buvaient de l'eau du rocher qui avait été frappé, « Ils buvaient à un Rocher spirituel qui les suivait, et ce rocher était le Christ. » Ils buvaient à Lui figurément. C'est pourquoi, lorsqu'au temps marqué les fidèles de la nation d'Israël acceptèrent par la foi le Messie, ils moururent à cette parenté typique et burent dès lors réellement au Rocher spirituel qui est Jésus, Christ, Ils entrèrent dans une parenté vitale avec le Messie.

Le baptême pour la rémission des péchés n'a plus effet pour les Juifs, parce que la chance qui s'était présentée à eux de pouvoir obtenir la priorité sur les Gentils, et le moyen par lequel ils pouvaient l'acquérir ont cessé d'être. Il n'existe plus de disposition au moyen de laquelle les Juifs auraient le privilège d'entrer en Christ par quelque voie plus facile que ne l'est celle de toute autre nation ou peuple. Les Juifs ont eu leur maison [nation] laissée déserte cinq jours avant le crucifiement de Christ, et jusqu'à ce que leur «double» de défaveur fût accompli. Voyez les ETUDES DES ECRITURES, Volume 2, pages 232 à 245. Selon notre compréhension, cette faveur spéciale accordée même aux Juifs individuellement, se termina trois ans et demi après la Croix, à la fin de leur soixante-dixième semaine, ainsi que cela fut prédit par le Prophète Daniel (Daniel 9 : 24-27). Voyez les ETUDES DES ECRITURES, Volume 2, pages 57-66.

L'Apôtre explique en Romains 11 que si les Israélites ont été les branches naturelles de l'olivier dont la Promesse faite à Abraham était la racine et le Seigneur Jésus-Christ le tronc antitypique, le temps vint néanmoins où bon nombre de ces branches furent retranchées. Une branche coupée ne pouvait plus être remise, c'est-à-dire greffée par un autre procédé que celui par lequel l'était une branche sauvage. Ces branches avaient déjà été retranchées lorsque l'Apôtre faisait mention de cela dans sa lettre à l'Eglise de Rome.

C'est pourquoi tout Juif qui venait à Christ en ce temps-là devait être greffé de la même manière qu'un Gentil. Il n'avait aucun droit de priorité.

Baptême incorrect des douze Ephésiens.

Nous relevons le cas des Ephésiens mentionné en Actes, chapitre 19. Apollos avait prêché à Ephèse et avait baptisé douze frères. Mais lui-même n'avait pas encore été clairement instruit sur la différence qui existait entre le baptême des Juifs et celui des Gentils; il les baptisa donc du baptême de Jean, lequel était pour la rémission des péchés des Juifs commis contre leur Alliance de la Loi, y compris celui qu'ils commirent plus tard en rejetant et en crucifiant le Messie. Mais Dieu ne reconnut pas ce baptême appliqué à un Gentil. Les Gentils n'avaient jamais été en parenté d'alliance avec Lui.

Quand St Paul vint à Ephèse et s'aperçut que ces hommes n'avaient reçu aucun des dons de l'Esprit alors communs à tous les croyants, il leur demanda quel baptême ils avaient reçu. Ils répondirent : « le baptême de Jean ». Alors il leur enjoignit de se baptiser de nouveau, mais cette fois au nom du Seigneur Jésus-Christ. Cela les fit entrer dans une parenté complète avec Dieu, dans laquelle se trouvaient les autres disciples. Le Seigneur permit probablement cette erreur afin que les Apôtres parvinssent à une plus claire compréhension, et qu'ainsi la vérité sur cette question vînt jusqu'à nous. Ces choses permettent de nous représenter clairement par la pensée combien Dieu est minutieux dans toutes Ses façons d'agir. Il y a donc un moyen défini par lequel nous pouvons entrer en parenté d'alliance avec l'Eternel, et l'Eternel veut absolument que nous reconnaissons et que nous observions les conditions prévues à cet effet.

Branches naturelles retranchées

Les Juifs ont été retranchés de la faveur de Dieu et de la communion avec Lui pendant un temps très long, pendant une période égale à celle où ils jouissaient de Sa faveur, soit 1.845 années, comme nous l'avons montré dans les ETUDES DES ECRITURES. Ils sont coupés de l'olivier franc. Mais Dieu est capable de «les greffer de nouveau », ainsi que le déclare l'Apôtre. ~Ainsi durant l'Age de l'Evangile, le Juif a eu le même privilège que le Gentil d'entrer dans le Corps de Christ. Le fait que quelqu'un soit Juif ne l'empêche pas de prendre part à la jouissance de tous les privilèges des Chrétiens Gentils. La seule chose qui a constitué un empêchement est le grand gouffre de prévention envers Dieu et de fausse idée que l'on s'est fait de Lui.

Les Juifs ont été rejetés de la faveur « jusqu'à ce que toute la multitude des païens soit entrée. » Nous croyons que cette « multitude » est maintenant presque complète. St Paul déclare que les Juifs, l'Israël selon la chair, seront réintégrés dans la faveur de Dieu. « Afin

que, par la miséricorde qui vous [à l'Eglise de l'Évangile] est faite, ils obtiennent aussi miséricorde », nous assure-t-il. Ils l'obtiendront par le ministère de l'Eglise glorifiée. Comme nation, les Juifs ne surent pas profiter du privilège offert pendant cet Age de l'Évangile de pouvoir obtenir la purification de leurs péchés en acceptant Christ, mais ils seront réintégrés dans la faveur divine dans des conditions plus favorables, lorsque le Nouvel Ordre de choses sera établi et que Christ aura fait, par l'application du mérite de Son sacrifice, l'expiation pour les péchés du monde entier, y compris ceux des Juifs. Le « double » de défaveur des Juifs ayant pris fin, comme nous le comprenons, au printemps de 1878, la faveur de Dieu leur est graduellement manifestée, et continuera de croître jusqu'à leur complet rétablissement, quoique leur châtement ne soit pas encore complètement terminé.

Privilèges spéciaux pour l'Israël naturel

A l'inauguration du nouvel Age de bénédiction, il sera accordé à l'Israël naturel une place et un privilège spéciaux, « car les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentir ». Nous voyons aussi, d'un autre côté, comment ce privilège spécial leur sera octroyé, notamment par le fait que la Loi a été plus ou moins pour eux un frein dans leur vie journalière en tant que peuple. Ils s'étaient comportés envers Dieu avec plus ou moins de loyauté, ce qui les a tenus séparés, des autres nations. Ce privilège spécial d'avoir la prééminence dans le Royaume messianique ne sera pas cependant accordé à tous ceux qui sont Juifs de souche, mais seulement à ceux qui se montreront loyaux envers la Loi et les Prophètes, à ceux donc qui sont Juifs de cœur, et non simplement en apparence. Tous les autres, ne son » que des Gentils. - Romains 2 : 28, 29.

La phase terrestre du Royaume sera composée des anciens Dignes ayant vécu dans les âges précédant le premier Avènement de notre Seigneur. Abel, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Job, les Prophètes hébreux et d'autres fidèles seront au pouvoir comme « princes sur toute la terre » (Psaume 45 : 16). Les Juifs orthodoxes seront mieux préparés à accueillir avec promptitude les bénédictions de la nouvelle Dispensation que tous les autres peuples. Ils obtiendront donc les premiers la bénédiction. Ce n'est pas par partialité que Dieu leur témoignera Sa faveur, mais parce qu'Il fit alliance avec eux, ceux-ci étant la postérité du fidèle Abraham,

Le baptême dans l'âge prochain

Nous n'avons aucune raison de croire que le baptême sera pratiqué pendant la nouvelle Dispensation. Il n'existe pas de passage dans les Ecritures nous disant qu'il sera mis en usage. Pourtant, il ne serait pas surprenant s'il était rétabli, car le baptême est une très belle image de la consécration à Dieu, du don intégral de la vie à son service. Il se peut qu'il soit introduit comme symbole du lavage du péché ou de la consécration. Mais nous jugeons à propos de ne pas discuter ce que nous ne savons pas. Nous voyons que l'Eglise fut baptisée en Christ en étant baptisée en Sa mort, et que, par conséquent, pour le Chrétien, le baptême symbolise la mort. Mais il n'est pas nécessaire qu'il symbolise toujours la mort. Cette magnifique figure pourrait être changée afin d'avoir la signification d'un baptême dans la famille de Christ, d'une manifestation de l'adoption de ce nouveau Père, par contraste avec l'ancien père, Adam, d'une résurrection pour marcher en nouveauté de vie par le Seigneur Jésus-Christ. Nous ne serions pas surpris s'il en était ainsi, mais il n'est pas sage de faire des conjectures hâtives. Il vaut mieux laisser de côté ces questions non encore claires, jusqu'au moment où le Seigneur fera pleinement la lumière sur elles.

Le baptême pour la rémission des péchés fut appelé baptême de Jean parce que celui-ci fut le premier à faire emploi du baptême, et, comme précurseur de Christ, il s'en servit pour accomplir une oeuvre préparatoire. Ce baptême fut pratiqué parmi les Juifs, non seulement par Jean et ses disciples, mais aussi par Jésus et ceux qui Le suivaient (Jean 4 : 1 - 3). Ce rite était un appel à se repentir du péché et à se mettre en harmonie avec le Messie qui était sur le point de venir. Il était nécessaire que Jésus fût reconnu comme étant le grand Oint ; car quoique le baptême de Jean dût ramener les Juifs en accord avec Moïse et avec la Loi, il devait néanmoins les préparer à accepter le Messie.

Le baptême des Juifs après la Pentecôte était également pour la rémission des péchés. Mais en plus des péchés dûs, à leur infidélité, les Juifs portaient, encore celui d'avoir crucifié le Prince de vie. Beaucoup se reconnurent coupables lorsqu'ils se rendirent compte de ce qu'ils avaient fait. Ils virent que la nation tout entière était coupable de ce qui avait été fait par les chefs du peuple, le grand prêtre, les prêtres, le Sanhédrin, les Scribes, les Pharisiens et les Docteurs de la Loi

Ces Juifs qui eurent le coeur contrit demandèrent rapidement ce qu'ils devaient faire pour échapper à la condamnation qui était tombée sur le peuple tout entier. St. Pierre répondit : « Repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour obtenir la rémission de ses péchés; et vous recevrez le don du saint Esprit ». Atténuant dans une

certaine mesure le péché qu'ils commirent en crucifiant le Messie, il leur dit: « Et maintenant, frères, je sais que vous avez agi par ignorance, ainsi que vos chefs » (Actes 2 : 37, 38 ; 3 : 13-15, 17). Il leur rappela qu'ils étaient les enfants de la promesse, et que, en tant qu'Israélites, ils avaient un droit tout particulier à ces mesures que Dieu avait prises par l'entremise de Son Fils Oint, en ce qu'elles devaient être appliquées en leur faveur en premier, et que leur repentance leur apporterait le pardon et la rémission des péchés.

L'Apôtre ne parla pas cependant d'une nouvelle immersion dans le Corps de Christ, laquelle devait être applicable seulement aux Gentils; car ces derniers ne pouvaient être reçus de la même façon que les Juifs, c'est-à-dire par la rémission de péchés et par un retour à la faveur de Dieu sous les dispositions de la Loi juive à laquelle ils n'ont jamais été assujettis. Les Gentils n'avaient jamais péché contre la Loi, ils ne pouvaient donc pas être traités comme les Juifs.

Le baptême de Jean fut-il le baptême chrétien ?

Une question se pose de nouveau : Est-ce que le baptême de Jean fut le baptême chrétien ? Si non, quand les Chrétiens commencèrent-ils à se faire baptiser du baptême chrétien ? Nous répondons que le baptême de Jean n'était pas le baptême chrétien, mais simplement un baptême pour le lavage des péchés, comme nous l'avons montré. Bien peu de ceux qui furent baptisés par Jean avaient quelque connaissance de Christ. Il ne pouvait pas, par conséquent, avoir été un baptême chrétien. Pourtant, il équivalait au baptême chrétien pour les Juifs qui l'acceptèrent, parce que, en revenant à Moïse, et en reconnaissant Christ comme l'antitype de Moïse, ils devaient être transférés en Christ après la Pentecôte.

Mais pour les Gentils, le baptême chrétien était une chose nouvelle. Il symbolisait le greffage de branches d'olivier sauvage sur l'olivier israélite. C'était une immersion d'étrangers dans le Corps du Messie, les faisant membres, au même titre que, les Juifs, des douze tribus de l'Israël spirituel, dont le nombre total doit être de 144.000 - douze mille de chaque tribu (Apocalypse 2 : 9 ; 3 : 9 ; 7 : 1-8 ; 14 : 1-5). Ceux qui furent pris d'entre les Gentils étaient les branches de l'olivier sauvage greffées sur le bon olivier, constituant le nombre qui manquait pour que le Corps de Christ fût au complet.

Le baptême d'eau devrait-il être pratiqué maintenant ?

Certains frères semblent avoir été dans l'incertitude sur le fait de savoir s'il est convenable de pratiquer le baptême d'eau depuis le 1^{er} Octobre 1914, et si cela l'est, quelles paroles devraient être employées par celui qui immerge le candidat, spécialement si celui-ci ne s'est consacré que depuis peu de temps.

A cela nous répondons : En premier lieu, dire exactement quand la communauté du Corps de Christ sera au complet, nous ne sommes pas capables de le déterminer avec certitude. Nous pouvons être sûrs que quiconque s'est présenté de la façon convenable jusqu'à ce temps-là pouvait être accepté. En second lieu, certains de ceux qui se présentent maintenant pour être immergés ont fait une complète consécration antérieurement ; ils peuvent être en train de symboliser une consécration faite il y a cinq, dix ou vingt ans. En troisième lieu, même si nous étions sûrs que le Corps de Christ est maintenant au complet, nous ne voyons aucune raison pour laquelle la consécration à Dieu ne devrait pas être symbolisée par le baptême d'eau ; car ce rite représente l'abandon ou l'enterrement de la volonté de l'individu dans la volonté de l'Eternel, et c'est la conduite convenable que chacun devrait prendre. Nous ne saurions pas concevoir que les humains pussent suivre une autre ligne de conduite dans l'Age millénaire. La différence qui existera alors sera que l'Eternel ne les acceptera pas en vue d'un changement de nature, mais dans Sa faveur, dans les privilèges de rétablissement de cette Dispensation - en vue d'un relèvement à la nature humaine parfaite sur la terre.

Ceux qui se mettront en harmonie avec les dispositions prises par Dieu en faveur du monde pendant le Millénium maintenant sur le point de paraître, seront les enfants de Christ. Du Christ il est dit qu'Il sera leur « Père éternel » - leur Donneur de vie. Il n'est pas cependant le Père des membres de l'Eglise évangélique, mais leur Frère aîné. Ceux-ci sont les enfants de Dieu. La vie qui sera donnée aux humains sera une vie terrestre, comme l'était celle que Jésus abandonna à leur profit. Dans 1 Cor., chapitre 15, il est parlé d'eux comme de ceux qui appartiennent à Christ, qui deviennent Siens, pendant les mille ans de Sa présence.

La traduction de la version commune est obscure. Le verset 23 devrait se lire ainsi : « Mais chacun dans son propre rang : les Premiers-fruits oints ; puis ceux qui sont du Christ, à Sa présence » - durant Sa Parousia, les mille ans du règne de Christ. « Ensuite la fin, quand Il [Christ] aura remis le Royaume à Dieu le Père », « afin que Dieu soit tout en tous » (versets 24 et 28). Tous ceux du monde rétabli appartiendront à la grande famille de Christ Jésus, l'Epoux, et l'Eglise, Son Epouse, auront pour enfants sur le plan terrestre d'existence la

famille humaine régénérée. Les humains deviendront les enfants de Christ par la consécration d'eux-mêmes. La volonté du Père à leur égard ne sera pas de leur donner la nature spirituelle, mais de les rétablir dans tout ce qui fut perdu en Adam.

Pour toutes ces raisons nous voyons qu'il est convenable que nous n'effectuions aucun changement au temps actuel, soit dans le baptême symbolique, soit dans le langage employé en rapport avec ce baptême. Nous croyons que celui-ci est une image appropriée de la consécration à Dieu et à Son service sur quelque plan de vie que l'on puisse passer l'éternité, sur le plan spirituel ou sur le plan terrestre.

W. T. 5962 - 1916.